

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Caroline Driol, Thierry Rutgé, Astrid Bouchard, Stéphane Mastropietro, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Dominique Capron.

Procurations : Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Antoine Crezé à Mireille Berthuin, Cathy Peloso à Anne Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Sandrine Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 18 juin 2021

Séance ouverte à 20h30

La feuille de présence est signée par les conseillers. Deux conseillers suivent la séance par visioconférence, selon la procédure instituée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : Dominique Capron et Christophe Corbet.

Le lien de visioconférence a été diffusé à la population via Revel-Infos, une personne suit le conseil en distanciel en tant que public.

Désignation de la secrétaire de séance : Sandrine GAYET

Le quorum est vérifié et atteint.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 par Mme Gayet. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 24-03-2021 et le 24-06-2021 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Instauration d'une nouvelle politique tarifaire concernant les services périscolaires de cantine et de garderie

Coralie Bourdelain rappelle la nécessité d'augmenter les tarifs de la cantine, compte-tenu du passage de deux à trois services et de l'absence d'augmentation depuis trois ans ; elle présente la politique tarifaire progressive et proportionnelle au quotient familial souhaitée par la municipalité. La garderie passe également en tarification linéaire mais sans augmentation de tarifs, car le service est à l'équilibre. Les quotients familiaux les plus faibles bénéficieront même d'une baisse de tarif. Les règles de facturation en cas d'absence sont assouplies.

Mme Bouchard rappelle le fait que le prix du service comprend la fourniture du repas et le service de garde des enfants. Mme Berthuin souligne la nécessité de communiquer fortement et clairement sur le sujet.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Le Grésivaudan

M. Hervé, 1er adjoint et rapporteur, rappelle en préalable que la commune ne perd pas la compétence urbanisme en

transmettant la compétence PLU à l'intercommunalité. Le maire signe toujours les autorisations d'urbanisme. M. Hervé insiste sur le caractère prématuré du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Le Grésivaudan, eu égard à l'adoption récente de notre PLU. Madame Bourdelain explique qu'il faudra toutefois aller vers un PLU intercommunal à l'avenir, afin de mutualiser les moyens et de formaliser une vision globale du territoire.

Mme Bouchard demande combien de communes de l'intercommunalité se sont opposées à ce transfert. La question sera posée et réponse apportée ultérieurement, mais le quota de blocage est d'ores et déjà atteint.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et mise en œuvre de la nomenclature M57

M. Hervé, rapporteur, fait lecture de la note de synthèse présentant le dispositif d'expérimentation anticipée de la M57 par la commune de Revel.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Délibération autorisant la création d'une servitude de passage de canalisation d'assainissement sur la parcelle communale AB1280

Mme la Maire présente la nécessité de créer une servitude de passage sur un terrain communal pour permettre la réhabilitation d'un assainissement de particulier.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 5 : Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à la compétence eau et assainissement au profit de la Communauté de communes Le Grésivaudan

Mme la Maire présente la délibération. Mme Bouchard demande si la propriété de la parcelle sur laquelle sont situés les ouvrages est transférée à la Communauté de communes. La réponse est négative, il s'agit d'une simple mise à disposition.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 6 : Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires du poste d'Atsem

Mme Gayet rapporte la nécessité d'augmenter le nombre d'heures du poste d'ATSEM créé en juin 2020, eu égard à l'augmentation du nombre d'enfants prévue en maternelle.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses : néant

L'ordre du jour est épuisé. Mme La Maire invite le public à s'exprimer. Pas de questions du public.

Séance clôturée à 21h30.

Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel

